

plus grande liberté et une plus grande ouverture en Union soviétique offriront la possibilité d'atténuer la méfiance et d'instaurer un climat de confiance. Chacun de nous adoptera une attitude positive face à une telle évolution.

5. Nous constatons avec satisfaction que les forces d'occupation soviétiques ont commencé leur retrait d'Afghanistan. Ce retrait doit être total et s'appliquer à l'ensemble du pays. Il faut que le peuple afghan puisse choisir son gouvernement en toute liberté. Chacun de nous confirme sa volonté de participer pleinement aux efforts que déploie la communauté internationale afin d'assurer le retour des réfugiés dans leur foyer, de faciliter leur réinstallation et de les aider à reconstruire leur pays. Nous escomptons désormais que l'Union soviétique apportera également une contribution constructive au règlement d'autres conflits régionaux.

6. Depuis notre dernière réunion, les États-Unis et l'Union soviétique ont progressé dans leurs efforts pour convenir de réductions des armements nucléaires sans pour autant compromettre la sécurité de chacun de nos pays. Conséquence directe de la fermeté et de l'unité manifestées par l'Ouest, le Traité FNI est le premier accord de l'histoire qui réduise effectivement les armes nucléaires. En consacrant le principe des réductions asymétriques et des mesures de vérification indiscrètes (intrusives), il crée un précédent d'une portée capitale pour les futurs accords de limitation des armements. Nous attendons maintenant des États-Unis et de l'Union soviétique qu'ils effectuent d'importantes réductions au niveau des armes stratégiques offensives. Nous félicitons le Président Reagan pour ce qu'il a déjà accompli en ce sens, de concert avec le Secrétaire général Gorbatchev.

7. Néanmoins, l'énorme concentration de forces conventionnelles soviétiques en Europe de l'Est, la supériorité conventionnelle du Pacte de Varsovie qui en découle et la capacité de lancer des attaques-surprises et des opérations offensives de grande envergure sont au coeur du problème de la sécurité en Europe. L'accroissement de la puissance militaire soviétique en Extrême-Orient constitue par ailleurs une importante source d'instabilité en Asie. Ces menaces doivent être réduites. Notre objectif est de renforcer la sécurité et la stabilité à des niveaux d'armement plus bas, après avoir éliminé les déséquilibres actuels. Nous cherchons à parvenir rapidement à une interdiction des armes chimiques, qui soit complète, effectivement vérifiable et réellement globale.

8. La paix véritable ne saurait reposer seulement sur le contrôle des armements. Elle doit être ancrée dans le respect des droits fondamentaux de l'homme. Nous exhortons l'Union soviétique à progresser dans le respect de la dignité humaine et des libertés, et à appliquer intégralement et renforcer substantiellement les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre du processus d'Helsinki. Il faut que les progrès récents soient consacrés par le droit et la pratique, que soient abattues les cruelles barrières qui séparent les hommes et que soient levés les obstacles à l'émigration.

9. Nous portons une attention particulière aux pays d'Europe de l'Est. Nous les engageons à ouvrir leurs économies et leurs sociétés et à respecter davantage les droits de l'homme. Dans ce contexte, nous sommes en faveur du maintien et du renforcement du processus d'Helsinki.

10. Nous notons avec satisfaction que les pays de l'Est désirent de plus en plus mettre fin à leur isolement économique, par exemple en nouant et développant des relations avec la Communauté européenne. Les relations économiques entre l'Est et l'Ouest peuvent prendre de l'expansion et servir nos intérêts communs dès lors qu'elles reposent sur une base commerciale saine, qu'elles sont menées selon les règles et les principes fondamentaux du système d'échanges et de paiements internationaux et qu'elles sont compatibles avec les intérêts de chacun de nos pays en matière de sécurité.

Terrorisme

11. Nous réaffirmons avec force notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, y compris les prises d'otages. Nous renouvelons notre engagement à l'égard des politiques et des mesures convenues lors des précédents Sommets, notamment celles qui visent le terrorisme parainé par des États.

12. Nous condamnons fermement les actes ayant récemment menacé la sécurité aérienne en particulier la destruction d'un avion de ligne coréen et le détournement d'un avion de ligne koweïtien. Nous rappelons le principe affirmé dans les déclarations antérieures selon lequel les terroristes ne doivent pas rester impunis. Nous lançons un appel à tous les pays qui ne sont pas parties aux conventions internationales relatives à la sécurité de l'aviation civile, en particulier la Convention de La Haye, pour qu'ils y adhèrent.